



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 032-253201842-20241216-CREANCES-DE



DELIBERATION n° CS 11 12 24
Séance du Vendredi 13 Décembre 2024

CREANCES EN NON-VALEUR

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 0
Absent : 3

Date de la convocation

Le 2 Décembre 2024

Date d'affichage

Le Vendredi 13 Décembre 2024 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Didier DUPRONT

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Claude VETTOR, suppléant de M. Roger COMBRES

Absent excusé : M. Jacques MORLAN, Mme Céline SALLES, M. Jacques FAUBEC

Le payeur départemental nous a transmis la liste des non-valeurs pour insuffisance d'actif, poursuite inférieure aux seuils et combinaison infructueuses d'actes :

35604 – Demande d'Admission en Non valeur – Liste 6680670912 – 25/10/2024

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	IMPUTATION	MONTANT	STATUT
2020	T-168-1	Décédé et demande renseignement négative	6541	150,00	Admis
				150,00	

35601 – Demande d'Admission en Non valeur – Liste 6676310812 – 25/10/2024

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	IMPUTATION	MONTANT	STATUT
2020	T-422-1	RAR inférieur seuil poursuite	6541	63,00	Admis
2022	T-465-1	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0,01	Admis
				63,01	

35602 – Demande d'Admission en Non valeur – Liste 6677460112 – 25/10/2024

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	IMPU	MONTANT	STATUT
2020	R-1012-3-1	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0,01	Admis
2020	R-3061-103-1	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	46,20	Admis
2020	R-3061-103-2	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	12,43	Admis
2021	R-3061-26-1	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	44,23	Admis
2021	R-3121-27-1	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	42,96	Admis
2021	R-3121-27-2	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	12,57	Admis
2021	R-3061-26-2	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	12,40	Admis
2022	R-3079-9-1	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	26,45	Admis
2022	R-3079-9-2	NPAI et demande renseignement négativePersonne disparue	6541	7,74	Admis
2022	R-3061-43-1	Personne disparue	6541	416,29	Admis
2022	R-223121-72-1	Personne disparue	6541	255,04	Admis
2022	R-223121-72-2	Personne disparue	6541	12,60	Admis
2022	R-3061-43-2	Personne disparue	6541	12,40	Admis
2023	R-2019-4-1	NPAI et demande renseignement négative	6541	76,18	Admis
2023	R-2019-4-2	NPAI et demande renseignement négative	6541	14,82	Admis
2023	R-2019-4-3	NPAI et demande renseignement négative	6541	1,50	Admis
2023	R-3121-29-1	Personne disparue	6541	473,37	Admis
2023	R-3061-27-1	Personne disparue	6541	413,15	Admis
2023	R-3121-29-2	Personne disparue	6541	12,60	Admis
2023	R-3061-27-2	Personne disparue	6541	12,40	Admis
2024	R-3079-7-1	Personne disparue	6541	532,10	Admis
2024	R-3079-7-2	Personne disparue	6541	6,09	Admis
				2 443,53	

Syndicat Mixte Trigone - Délibération n°CS_11 12 24_ séance du 13 Décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- Approuve l'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus pour le budget assainissement pour un montant de 150 €
- Approuve l'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus pour le budget eau pour un montant de 2 443.53 €
- Approuve l'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus pour le budget déchets pour un montant de 63.01 €

Le Président
Francis DUPOUEY

